

de produits actuellement couverts par l'Accord du GATT relatif aux marchés publics de façon à y englober d'autres entités qui sont les principaux acheteurs dans des secteurs comme les télécommunications, la production et le transport de l'énergie électrique ainsi que le transport urbain. On étudie également la possibilité d'assujettir les services à cet Accord.

d) Commerce des services

On envisage actuellement l'élaboration, dans le cadre du GATT, de règles internationales applicables au commerce des services qui seraient analogues à celles régissant le commerce des biens. Même si le commerce des services équivaut à environ 25 % de la valeur totale du commerce des biens, il n'est pour l'essentiel assujéti à aucune règle internationale convenue. En tant que grand exportateur et importateur de services, le Canada a fermement appuyé l'examen international de la question du commerce des services. Notre pays ayant des compétences mondialement reconnues dans des secteurs de services comme la construction, le génie et les télécommunications, nous voulons nous assurer que tout accord qui pourrait être négocié tiendra compte de nos intérêts. Un grand objectif du processus interne de consultation sera d'identifier nos intérêts et de formuler la position du Canada en ce qui concerne les secteurs qui pourraient être assujéti à un accord international.

e) Commerce des produits à base de ressources

Le développement des secteurs primaires a toujours constitué une des principales sources des exportations canadiennes, y compris celles des fabricants canadiens de biens et d'équipements connexes. Le GATT tente actuellement d'identifier les problèmes liés au commerce d'une vaste gamme de produits bruts, semi-transformés et entièrement transformés, qui intéressent de grandes industries primaires comme la pêche, la foresterie ainsi que l'extraction des métaux non ferreux et des minéraux. Les problèmes recensés à ce jour englobent un éventail de barrières tarifaires et non tarifaires.